



## NOTE DE SYNTHÈSE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2025

*Ordre du jour :*

1. Col du Galibier
2. SPL – Avenant à la convention d’objectifs prolongation de la durée
3. Extension espace Maurienne-Galibier : APD et PC
4. Bâtiment des Culées : APD et PC
5. Foire aux plantes 2025 :
  - Adoption d’un budget
  - Tarifs des emplacements
  - Règlement
  - Création d’une régie de recettes
  - Conventions diverses prestataires et communes

### **1. OPERATION DE VALORISATION DU COL DU GALIBIER**

Le Département des Hautes Alpes (CD05) porte depuis quelques années une politique de valorisation des principaux cols routiers et cyclo de son territoire, appelée « OPERATION GRANDS COLS ». Le col du Galibier, à cheval sur les Hautes Alpes et la Savoie est identifié parmi les 7 cols concernés. Cette opération « Grands Cols » a pour objectifs : une requalification paysagère de sites emblématiques, optimisation des flux (véhicules, motos, cyclos, APN), protection et mise en valeur de l’environnement, et enfin aménager les « portes d’entrée » symboliques des Hautes Alpes.

Une étude d’ensemble, appelée « FIL ROUGE », a déterminé les principes d’aménagement de ces cols : gamme de mobilier d’interprétation et de confort adaptée et homogène, aménagements des accès et des parcours intégrés dans le paysage, renaturation, qualité des matériaux, etc...

Le CD 05 a présenté ces éléments aux partenaires savoyards (commune de Valloire, CCMG, Département de la Savoie) lors d’un premier Comité de Pilotage, le 12 décembre 2024. Ce COPIL a permis de présenter aux élus présents les principaux éléments d’aménagement prévus sur le Col du Galibier, ainsi que les principes de gouvernance et de pilotage de ce projet. Un prochain Comité de Pilotage est prévu mercredi 22 janvier à Montgenèvre, qui doit acter l’implication des différents partenaires de ce projet.

Le conseil communautaire doit donc se positionner sur son implication au sein de cette opération de valorisation du Col du Galibier.

Les esquisses d’aménagement du Col du Galibier seront présentées en séance.

### **2. AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE / SPL MAURIENNE GALIBIER TOURISME**

La CCMG est le principal actionnaire de la Société Publique Locale « Maurienne Galibier Tourisme », à qui elle a délégué l’exercice de sa compétence « Office de tourisme » pour le compte des trois communes de Saint Martin d’Arc, Saint Martin La Porte et Saint Michel de Maurienne.

Un premier « Contrat de Prestations de Services », précisant les missions et les attendus de cette SPL, a été signé pour 1 an et se termine au 31/12/2024. Pour permettre à la SPL Maurienne Galibier Tourisme de poursuivre ses missions en attendant la signature d'un prochain contrat sur trois (3) ans avec l'ensemble de ses actionnaires, il est proposé au conseil communautaire de conclure un avenant de trois (3) mois couvrant le début d'année, c'est-à-dire janvier - février et mars 2025.

La proposition d'avenant est jointe à la présente note de synthèse. Elle reprend les termes principaux du contrat précédent, et insiste sur la nécessité, pour la SPL, de présenter un bilan de sa première année d'exercice au conseil communautaire.

Le conseil communautaire est appelé à autoriser le président à signer l'avenant proposé, et à prévoir l'audition des dirigeants de la SPL Maurienne Galibier Tourisme présentant le bilan d'activités et financier de l'année 2024.

### 3. EXTENSION DE L'ESPACE MAURIENNE-GALIBIER

L'APD de l'extension de l'espace Maurienne-Galibier sera présenté en séance au Conseil Communautaire. Il convient d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Président à déposer le permis de construire.

#### ESTIMATION DES TRAVAUX

Liste des lots	Estimation APD
	Montant HT Valeur M0
VRD	131 000,00 €
Gros œuvre - Maçonnerie - Démolition	507 700,00 €
Charpente bois - Couverture - Bardage	581 000,00 €
Etanchéité	57 000,00 €
Menuiseries extérieures aluminium	168 000,00 €
Menuiseries intérieures	233 200,00 €
Cloisons - Doublages - Plafonds	161 600,00 €
Chape - Carrelage - Faïence	83 550,00 €
Revêtements de sols souples	60 600,00 €
Peinture intérieure	65 650,00 €
Faux plafonds	112 650,00 €
Serrurerie	45 450,00 €
Ascenseur	32 000,00 €
Tribunes	110 000,00 €
Electricité - Courants forts - Courants faibles	139 000,00 €
Photovoltaïque	63 000,00 €
Chauffage - Sanitaire - Ventilation	318 774,00 €
<b>Total HT</b>	<b>2 870 174,00 €</b>

Option	
Brasseur d'air	45 000,00 €

## PLAN DE FINANCEMENT

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION					RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION					
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant rénovation énergétique	dont montant mise aux normes (accessibilité, ...)	Financements	À préciser le cas échéant	Obtention du financement		Montant (HT)	Taux
							date demande	date décision		
Maîtrise d'œuvre à proratiser le cas échéant					Europe (FEDER, FEADER)					0,00 %
Maîtrise d'œuvre	Atelier architecture énergie	207 000,00			DETR				200 000,00	6,21 %
					DSIL				250 000,00	7,77 %
					FNADT					0,00 %
Études complémentaires / frais annexes à proratiser le cas échéant					Autres aide État	FAST			659 500,00	20,49 %
CSPS		5 000,00			Conseil Régional				250 000,00	7,77 %
Contrôle technique		21 000,00			Conseil Départemental (hors amendes de police)				250 000,00	7,77 %
Etudes géotechnique, vulnérabilité, levés topographiques...		20 000,00								
					EPCI					0,00 %
Travaux ou acquisitions à détailler le cas échéant					Autres financeurs publics (collectivités, Agence de l'Eau...)					0,00 %
					Total subventions publiques				1 609 500,00	50,00 %
Travaux		2 916 000,00			Financement privé (don, leg, souscription...)					
Equipements		50 000,00			À préciser					
					Total subventions non publiques				0,00	0,00 %
					Fonds propres				1 609 500,00	
					Emprunt					
					Crédit bail ou autres					
					Total autofinancement				1 609 500,00	50,00 %
<b>TOTAL COÛT PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>3 219 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>				<b>3 219 000,00</b>	

  

CALENDRIER DES DÉPENSES		Total des financements publics :	
Dépenses par année	Montant HT		
2022			
2023			
2024			
2025	1609500		
2026	1609500		
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 219 000,00</b>		

  

RECETTES (à évaluer sur une période de 5 ans)	
L'opération génère-t-elle des recettes ?	
Si oui, précisez la nature : LOCATION	
Montant annuel escompté	0,00

#### 4. BATIMENT EX EDF LES CULEES

Présentation de l'APD en séance.

Il convient d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Président à déposer le permis de construire.

COUT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION				
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant rénovation énergétique	dont montant mise aux normes (accessibilité, ...)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		à proratiser le cas échéant		
Maîtrise d'œuvre	ÉATI	130 000,00		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>		à proratiser le cas échéant		
Diagnostic/SPS/CT		17 000,00		
<b>Travaux ou acquisitions</b>		à détailler le cas échéant		
Acquisition		130 000,00		
Travaux		1 180 000,00		
<b>TOTAL COÛT PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>1 457 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

CALENDRIER DES DÉPENSES		
	Dépenses par année	Montant HT
	2022	
	2023	
	2024	
	2025	1250000
	2026	207000
	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 457 000,00</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION					
Financements	À préciser le cas échéant	Obtention du financement		Montant (HT)	Taux
		date demande	date décision		
Europe (FEDER, FEADER)					0,00 %
DETR				200 000,00	13,73 %
DSIL				200 000,00	13,73 %
FNADT					0,00 %
Autres aide État	FAST			145 700,00	10,00 %
Conseil Régional				150 000,00	10,30 %
Conseil Départemental (hors amendes de police)				100 000,00	6,86 %
EPCI					0,00 %
Autres financeurs publics (collectivités, Agence de l'Eau...)					0,00 %
<b>Total subventions publiques</b>				<b>795 700,00</b>	<b>54,61 %</b>
<b>Financement privé</b> (don, leg, souscription...)					
À préciser					
<b>Total subventions non publiques</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>
Fonds propres				661 300,00	
Emprunt					
Crédit bail ou autres					
<b>Total autofinancement</b>				<b>661 300,00</b>	<b>45,39 %</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>				<b>1 457 000,00</b>	
<b>Total des financements publics :</b>				<b>795 700,00</b>	
<b>Participation minimale du maître d'ouvrage</b> (sur la totalité des financements publics)				<b>45,39 %</b>	

## 5. FOIRE AUX PLANTES 2025

Comme suite à la délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2024, est joint le compte-rendu du comité technique du 6 janvier 2025 et les différents documents de présentation.

Il y a lieu que le Conseil communautaire fixe une enveloppe budgétaire pour l'édition 2025. Le budget prévisionnel estimatif est de 45.000 €. Les devis des animations doivent être signés rapidement pour que les intervenants bloquent les dates.

Le Conseil communautaire doit également voter les tarifs des emplacements.

Tarifs envisagés par la Commune de ST MICHEL-DE-MNNE avant transfert CCMG :

Samedi et dimanche

STAND	TARIF	TOTAL
<input type="radio"/> De 1 à 2 ml	35 €	.....€
<input type="radio"/> De 2 à 5 ml	58 €	.....€
<input type="radio"/> De 5 à 10 ml	93 €	.....€
<input type="radio"/> De 10 à 15 ml	123 €	.....€
<input type="radio"/> électricité / stand	10 € x .....	.....€
<input type="radio"/> Tranche supplémentaire	5 ml x .....x 27 €	.....€

*Pour le dimanche*

STAND	TARIF	TOTAL
<input type="radio"/> De 1 à 2 ml	30 €	.....€
<input type="radio"/> De 2 à 5 ml	53 €	.....€
<input type="radio"/> De 5 à 10 ml	83 €	.....€
<input type="radio"/> De 10 à 15 ml	110 €	.....€
<input type="radio"/> électricité/ stand	10 € x.....	.....€
<input type="radio"/> Tranche supplémentaire	5 ml x .....x 25 €	.....€
<b>TOTAL :</b>		.....€

Gratuité pour les artisans d'art idem 2024. (point d'attention sur la légalité).

- Extension de la régie de recettes CCMG à l'encaissement des produits liés aux emplacements.
- Approbation du règlement de la foire
- Délégation à donner au président pour la signature des différentes conventions à passer avec les prestataires (exemple CREARTISSIM pour le concours de sculptures).